



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022

(Date de convocation : 07 décembre 2022)

Délibération n° 20221209/N°9

Conseillers en exercice	: 15	Le neuf décembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujomenjouet, Maire,
Nombre de présents	: 10	
Nombre de votants	: 15	
Pour	: 15	
Contre	: 0	
Abstention	: 0	<p><u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujomenjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Jean-François Rabaud, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.</p>

Étaient absents : Mme Aurore Ville (procuration à Benjamin Soucaze-Soudat), Mme Charlotte Foubert (procuration à Mme Viviane Torné), Mme Sarah Laguerre (procuration à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), Mme Mélissa Pujomenjouet (procuration à M. Alexandre Pujomenjouet) et M. Thierry Ribeiro (procuration à Mme Dominique Borgella-Adjudant).

Secrétaire de séance : Viviane TORNE

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS POUR LES INVESTISSEMENTS 2023

Monsieur le Maire rappelle que conformément l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ordonnance n° 2009-1530 du 17 novembre 2009 et plus précisément son article 2, il est indispensable d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2023, dans un maximum de 25% du montant prévisionnel des investissements votés en 2022. Soit pour chacun des budgets :

➤ **Budget principal : 314 064€**

Montant prévu des dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 1 256 257 €

Chapitre - article	Crédits votés	Crédits pouvant être ouverts
Chapitre 21		
2113	32 239 €	8 060 €
2128	190 000 €	47 500 €
21316	4 000 €	1 000 €
21318	80 000 €	20 000 €
2135	120 000 €	30 000 €
2151	240 000 €	60 000 €
2152	10 000 €	2 500 €
21568	25 000 €	6 250 €
21571	75 000 €	18 750 €
21578	2 000 €	500 €
2183	10 000 €	2 500 €
2184	4 000 €	1 000 €
Chapitre 23		
2313	80 000 €	20 000 €
2315	10 000 €	2 500 €
2318	374 018 €	93 505 €
TOTAL	1 256 257 €	314 064 €

Accusé de réception en préfecture
065-216501239/20221209-20221209-9-DE
Date de réception en préfecture : 16/12/2022

➤ **Budget annexe « eau et assainissement » : 105 039 €**

Montant prévu des dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») :
420 154€

Chapitre - article	Crédits votés	Crédits pouvant être ouverts
Chapitre 21		
21561	120 000 €	30 000 €
2182	40 000 €	10 000 €
Chapitre 23		
2315	260 154 €	65 039 €
TOTAL	420 154 €	105 039 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2023 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Article Unique : autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2023 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

